Pacs et droit au chomage, question précise.

Par Visiteur

Bonjour, mon ami a changé de boulot cette année il a demenagé sur lyon en janvier, la sa periode d'essai est terminée (il occupe un poste de carde dans le domaine de l'expertise comptable).Moi je travaille sur bordeaux je suis opticienne en cdi mais je vais démissioner le 7 juillet (j'ai un mois de preavis) pour allé le rejoindre sur lyon.Je voudrais savoir si on se pacs, est ce que j'aurai bien le droit au chomage? Et je ne comprend pas l'histoire du delai des 2 mois faut il qu'on se pacs avant que je demissione donc le plus rapidement possible, ou faut il se pacser apres la fin de mon preavis dans les 2 mois qui suivent (cad avent le 07/10/10)
merci de votre aide

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Et je ne comprend pas l'histoire du delai des 2 mois faut il qu'on se pacs avant que je demissione donc le plus rapidement possible, ou faut il se pacser apres la fin de mon preavis dans les 2 mois qui suivent (cad avent le 07/10/10)

En fait vous devez vous pacser dans les deux mois qui suivent ou qui précèdent la fin de votre préavis.

Cordialement